

BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS

Date de préparation 26-oct.-2012

Date de révision 26-oct.-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit FAP02
Nom du produit BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Cerexagri sas
Bat. Galilée 3
Parc Saint Christophe
10, avenue de l'Entreprise.
95863 CERGY PONTOISE
FRANCE
tel : +33 (0)1 30 17 88 00
fax : +33 (0)1 30 17 88 20

Adresse e-mail contact.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France : ORFILA (FR): + 01 45 42 59 59

Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

R-code(s) Xi;R41 - N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 (H318)

Acute Aquatic Toxicity Catégorie 1 (H400)
Chronic Aquatic Toxicity Catégorie 1 (H410)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Symbole(s)
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S56 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement

DANGER

Mention de danger

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Nom Chimique	No.-EINECS.	No.-CAS	% en poids	Classification	EU - GHS Substance Classification	No REACH.
Bordeaux Mixture (Metal Copper*)	-	8011-63-0	80 - 90	Xn;R20 Xi;R41 N;R50/53	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400)	-

* Copper (pure active) : 20 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes Consulter immédiatement un médecin
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures
Ingestion	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Pas d'information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier Pas d'information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme
Éviter le contact avec les yeux
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail
Se laver les mains après manipulation

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé
Conserver dans un endroit sec
Conserver à une température inférieure à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle
http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) Pas d'information disponible

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains gants de protection.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Pas d'information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	bleu	
État physique	Solide Granulés à disperser dans l'eau.	
Odeur	Inodore.	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	6.6	(1% solution)
Point de fusion/point de congélation	Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable	
Point d'éclair	Non demandé	
Taux d'évaporation	Non applicable	
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
Pression de vapeur	Non applicable	
Masse volumique apparente	0.91 kg/L	
Hydrosolubilité	dispersable	
Solubilité	Pas d'information disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	228°C	
Température de décomposition	Pas d'information disponible	
Viscosité	Non demandé	
Propriétés comburantes	Non comburant (selon le test A17)	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

9.2 Autres informations

Teneur en COV	Pas d'information disponible
----------------------	------------------------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts
Ne pas exposer à des températures extrêmes

10.5 Matières incompatibles

Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ininflammable, produits de décomposition par pyrolyse: CuO, SO₄Ca, H₂O.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Non demandé.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. (lapin).

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau. (lapin).

Ingestion

Non classé.

DL50 oral

> 2000 mg/kg (rat)

DL50 dermal

> 4000 ml/kg (rat)

Toxicité chronique

Corrosion/irritation cutanée

Pas d'information disponible.

Sensibilisation

Peau: N'a pas d'effet sensibilisant. (cochon d'Inde).

effets cancérogènes

Pas d'information disponible

Effets mutagènes

Pas d'information disponible

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

EC50/48h/Daphnia = 0.86 mg/L (Daphnia magna)
CL50/poisson/96 h = > 5.3 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR**

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Bordeaux Mixture (Metal Copper)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales	274, 335, 601
Code de restriction en tunnels	(E)

IMDG/IMO

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Bordeaux Mixture (Metal Copper)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6. Dispositions spéciales	274, 335

IATA/ICAO

14.1. No ONU	UN3077
14.2. Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Bordeaux Mixture (Metal Copper)
14.3. Classe de danger	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Danger pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement
14.6. Dispositions spéciales	A158, A179, A97

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation ICPE : Rubrique 1172

Homologation n° : 9500452

Délai de re-entrée : Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
La Chine	-
AICS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R20 - Nocif par inhalation

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Date de révision 26-oct.-2012

Révision non applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité